

## **COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE** **DE L'APE du 14 JUIN 2008**

Ordre du jour : - présentation du rapport moral,  
- présentation de l'exercice financier 2007,  
- questions diverses.

### **Présentation du Rapport moral**

Mr Perrin, président du bureau de l'APE, nous informe que seulement 55 familles sont présentes ou représentées. Le quorum de 62 familles n'est donc pas atteint. Le Président dissout l'assemblée et la reconvoque immédiatement conformément aux statuts de l'APE.

Cette année a été marquée par la succession de deux bureaux. Huit membres du premier bureau ayant démissionné en avril 2008, ils ont été remplacés par vote au cours de l'assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2008.

Mr Perrin présente le nouveau bureau ainsi que les différentes fonctions de ces membres.

Il est interrompu par Mme SALEMBIER (ancienne trésorière) qui interroge : « Au cours de la dernière assemblée (AGE), des parents ont voté pour Mme PAUGAM, pourquoi ne fait-elle pas partie du bureau ? »

Réponse : « la candidature de Mme PAUGAM a été invalidée à cause de ses fonctions au sein de l'établissement. »

Question 2 : « Ne fallait-il pas dissoudre tout le bureau et refaire un vote ? »

Réponse : Il y avait des problèmes de fonctionnement de l'établissement qui ne pouvaient pas souffrir des reports supplémentaires.

Plusieurs parents expriment leur mécontentement du fait qu'ils n'ont pas été tenus au courant des changements au sein du bureau.

Un autre parent demande si un nouveau bureau sera élu à la rentrée 2008/2009. Le président répond qu'il y a seulement un poste à pourvoir.

Un parent veut savoir si l'AEFE est au courant de ce qui se passe au sein de l'APE. Mme CHATEAUMINOIS, conseillère culturelle, qui collabore étroitement avec le bureau et l'équipe de direction du lycée, répond que l'AEFE est toujours informée des actions de l'APE.

